

Le 29 juin 2021

Lettre aux parlementaires français (Députés et sénateurs)

Monsieur le député (ou Mme la députée, ou sénateur, ou sénatrice)

Le 29 juin 2020, la seconde tranche de la centrale de Fessenheim a été définitivement arrêtée. Un an après cette décision, il est utile d'en faire le bilan climatique, économique et social.

L'arrêt des deux tranches de 900 MWe a diminué la production nationale de 12 milliards de kWh par an, soit le quart du solde exportateur annuel de la France. Pour la première fois depuis 40 ans, la France a réduit sa puissance électrique installée, alors que la consommation d'électricité est appelée à augmenter, afin de tenir nos engagements climatiques. La capacité à répondre à la demande des consommateurs s'en est trouvée affectée. RTE dès l'automne alertait sur les risques de pénurie hivernale et le 8 janvier 2021, un blackout n'a pu être évité au niveau de l'Europe qu'au prix de délestages coûteux, concrétisant les conséquences d'un manque de capacités de production pilotables qui ne peut que s'aggraver.

Sur les engagements climatiques. Nos amis allemands avaient mis en service un mois plus tôt la centrale au charbon de Datteln 4 (1 100 MWe) dont l'électricité est 100 fois plus carbonée que celle produite par le nucléaire. Or la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre est, à juste titre, prioritaire, et si la France est leader des pays du G7 et coleader en Europe pour ses émissions de CO₂ elle le doit à sa filière électronucléaire. Pourtant il est incontestable que l'arrêt de ces deux unités se traduit par un supplément d'émissions de 5 à 10 millions de tonnes de CO₂ par an sur la plaque France-Allemagne-Benelux selon que la production de substitution fait appel au gaz ou au charbon.

Sur le plan financier : les 12 TWh non produits chaque année réduisent notre capacité d'exportation, soit une perte de 500 M€/an aggravant d'autant le déficit de la balance du commerce extérieur. L'Etat a dû indemniser les actionnaires allemands et suisses, ainsi que l'exploitant pour cette décision d'arrêt injustifiée. Ce dernier point coûte à lui seul 500 M€ au contribuable la première année puis une annuité que l'on peut estimer à environ 250 M€ à titre de compensation pour le « manque à produire » jusqu'aux 60 ans de la centrale. Pour les contribuables, c'est une charge supplémentaire d'environ 10 milliards d'Euros qui leur est ainsi imposée, au sens le plus direct du terme. Pour les finances des collectivités territoriales, les conséquences sont aussi désastreuses, au moment où elles doivent gérer les conséquences sociales de la fermeture.

Sur le plan social et de l'emploi, l'effectif présent sur le site pour les opérations de démantèlement est environ 10 fois inférieur à celui des réacteurs en exploitation. Les sous-traitants perdent des marchés pour un montant que l'on peut estimer à environ 100 M€/an. Selon les élus locaux les engagements de l'Etat n'ont pas été tenus : les entreprises qui devaient venir créer de nouveaux emplois sont encore attendues et d'importantes surfaces de terrains destinées à leur accueil ont été déclarées « espaces protégés » par les services de l'Etat et donc non-aménageables. Le site et les populations voisines se sentent abandonnés.

Sur le plan industriel et commercial: le signal donné à la filière qui compte 220 000 emplois pour la plupart de haute technologie, est négatif, d'autant que la procrastination de l'exécutif pour lancer le nouveau nucléaire et l'arrêt de programmes de recherches majeurs donnent à penser que la France se détourne du nucléaire. C'est à l'évidence un signal négatif

donné au marché international, alors que celui-ci est en pleine expansion et que la concurrence avec la Russie et la Chine est très vive.

La décision de fermer Fessenheim découle d'un accord entre deux partis politique en 2011, sans étude d'impact préalable. Le prétexte de l'âge des réacteurs ne justifiait pas ce choix, dès lors que l'Autorité de Sécurité avait salué l'excellente performance des unités et des équipes d'exploitation en termes de sécurité.

Alors que la décarbonation des transports, des bâtiments et de l'industrie, sans même prendre en compte la réindustrialisation espérée, va augmenter considérablement la demande d'électricité, ce bilan et les textes législatifs et réglementaires qui le sous-tendent, méritent donc une évaluation par le Parlement, dont le contrôle des politiques publiques est une des missions constitutionnelles essentielles.

Il semble très difficile d'instaurer en France un débat serein et désintéressé sur la transition énergétique. Alors que la priorité devrait être de réduire la consommation de combustibles fossiles, le débat est trop souvent réduit à l'affrontement Nucléaire/Energies renouvelables dans notre mix électrique alors que celui-ci est déjà très largement décarboné.

Afin que la France puisse relever le défi climatique dans les meilleures conditions, il est essentiel que le Parlement s'appuie sur des bases scientifiques et rationnelles, comme le fait l'OPESCT dont les travaux remarquables pourraient être très utilement davantage exploités. Repenser nos perspectives énergétiques sur des bases scientifiques faisant consensus est urgent, comme a pu le faire l'Académie des Technologies. Plus précisément, il convient d'évaluer en profondeur les conséquences de la SNBC et la PPE sur des bases rationnelles. Nos experts démontrent que cette évaluation conduit à engager sans délai un programme de construction de nouvelles unités nucléaires donnant une visibilité à long terme à l'ensemble des acteurs de la filière et de relancer de façon vigoureuse la recherche sur le nucléaire de demain.

PNC-France se tient à votre disposition pour vous exposer plus en détail les arguments scientifiques et rationnels qui doivent guider des choix énergétiques aux enjeux majeurs. L'idéologie anti-nucléaire prévaut encore largement dans certains esprits et nous mesurons l'ampleur de la tâche à accomplir.

Si vous considérez que l'action dans laquelle PNC-France s'est engagée est justifiée, je vous invite à soutenir notre action et à nous rejoindre (<https://pnc-france.org>), comme l'ont fait certains de vos collègues de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Parlement européen.

Avec toute l'équipe de PNC-France, de son comité de soutien pluraliste comptant deux prix Nobel, de son conseil d'orientation présidé par Louis Gallois, de son collège d'experts animé par Yves Bréchet, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prie d'agréer, M....., l'expression de mes meilleurs sentiments.

Bernard Accoyer
Président PNC-France